

OPTIMISER LA TRESORERIE DE VOTRE ENTREPRISE



Dans un univers de taux durablement bas, voir négatifs, l'excédent de trésorerie de votre entreprise fait face à la même problématique que votre épargne privée : **l'érosion monétaire.**

Face à la rentabilité quasi-nulle des placements 12-18 mois et les perspectives de rendement non satisfaisantes des comptes à terme, **LA MAISON D'INVESTISSEMENT** propose des solutions de trésorerie spécifiques pour les entreprises, holdings, associations et institutions.

Pour vous, nous trouvons des **solutions d'épargne adaptées** à vos besoins de liquidité, de sécurité et de performance.

QUEL TYPE DE TRÉSORERIE FAUT-IL PLACER ?

Même s'il est très confortable pour le chef d'entreprise d'avoir une **importante trésorerie**, cela peut aussi traduire un **manque à gagner** important pour la personne morale.

Il est bien évidemment conseillé de **garder liquide les fonds nécessaires aux engagements financiers à court terme**, ainsi qu'une **poche d'épargne de précaution pour parer aux imprévus**. Pour autant, face à une trésorerie structurellement importante, le **reste de l'épargne ne doit pas stagner** ! Avoir d'importants excédents de trésorerie est un très bon signe de santé financière pour l'entreprise. Néanmoins, il n'est pas conseillé que ces excédents soient inactifs.

Avant d'investir, il faudra distinguer **épargne de précaution et épargne investissable à moyen-long terme**.

QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Votre philosophie
d'investissement

L'horizon de
placement

Les projets de
l'entreprise

Le montant de
trésorerie à optimiser

Le profil de risque
de l'entreprise



COMMENT PLACER SA TRÉSORERIE D'ENTREPRISE EXCÉDENTAIRE ?

La **sécurité, la liquidité et la diversification** sont les critères les plus importants dans le placement de la trésorerie d'entreprise. Pour atteindre ces objectifs, **LA MAISON D'INVESTISSEMENT** adopte une approche structurée, nécessaire pour sélectionner les placements de trésorerie d'entreprise les plus appropriés.

PRIVATE EQUITY OU CAPITAL INVESTISSEMENT



Cette solution présente un objectif de rentabilité élevé tout en s'affranchissant de la volatilité inhérente aux marchés financiers. Il s'agit d'une opération par laquelle un investisseur, via une enveloppe dédiée, prête de l'argent ou achète des titres de sociétés non cotées en Bourse. Les sociétés ciblées recherchent de nouveaux fonds propres pour accélérer leur développement. Cette classe d'actifs est même devenue un partenaire de premier plan pour l'économie française. Elle permet d'investir en direct dans l'économie réelle, d'investir utile et de participer activement au développement de nos ETI, PME, de créer de l'emploi et de contribuer au développement économique national. Néanmoins, le Private Equity nécessite bien souvent une immobilisation des fonds pour une période de plus de 5 ans.

L'IMMOBILIER (SCPI)



Ce placement permet d'optimiser le rendement, de bénéficier de la sécurité de la pierre et de ne pas avoir de contraintes de liquidités. Il y a deux façons d'investir la trésorerie d'entreprise en SCPI : usufruit ou pleine propriété. L'achat d'usufruit temporaire permet à l'entreprise d'effectuer un démembrement de parts de SCPI et donc de détenir seulement l'usufruit des parts. La nue-propriété étant donnée à un autre investisseur, cette méthode d'acquisition permet à la société de bénéficier d'un prix d'achat des parts réduit et d'être rémunéré sur la valeur de la pleine propriété au terme. Cette façon d'investir en SCPI est très intéressante pour les sociétés à l'impôt sur les sociétés (IS) car vous pourrez amortir comptablement la valeur du montant investi. Ceci vous permettra de réduire fortement la fiscalité des revenus tirés de l'investissement.

CONTRATS DE CAPITALISATION



Cette enveloppe permet d'accéder à un large éventail d'actifs adaptés à chaque profil de risque: unités de compte immobilières, unités de compte boursières, produits structurés, et même fonds en euros à capital garanti pour une personne morale patrimoniale ou une association. Rappelons qu'une personne morale ne peut légalement pas ouvrir de contrat d'assurance-vie, support utilisable uniquement par des personnes physiques. Les fonds sont disponibles à tout moment mais attention, les plus-values sont légèrement imposables. Une préconisation d'allocation d'actifs diversifiée peut être effectuée tout comme l'intégration d'options d'arbitrage programmés pour sécuriser davantage le contrat.

COMPTES-TITRES / SOLUTIONS SUR MESURE



Notre partenaire, La Financière d'Orion co-crée avec des acteurs majeurs (Société Générale, Federal Finance, BNP, Morgan Stanley...) des produits de conjoncture permettant d'optimiser les opportunités ponctuelles de Marché. Ces produits, visés par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), présentent les sécurisations ainsi que les garanties nécessaires. Les produits structurés permettent d'investir directement sur les marchés avec un niveau de protection du capital fixé à l'avance et des hypothèses de rendement connues. Cette recherche permanente d'opportunités permet une différenciation forte par rapport aux banques de dépôt et aux assureurs.